

# WHO Djibouti

Bulletin Mensuelle de l'Organisation Mondiale de La Santé Djibouti



## Highlights

Équipes médicales mobiles à Daouayya

Système national de Surveillance nutritionnelle

Système d'alerte pour Lutter contre les épidémies

## Lutte contre la sécheresse:

### Don de véhicules par l'OMS pour les équipes médicales mobiles



Dans le cadre des activités de lutte contre la sécheresse qui sévit dans la corne de l'Afrique, et pour répondre à l'appel lancé par le gouvernement de Djibouti l'Organisation Mondiale de la Santé a sollicité et obtenu des fonds des Nations Unies pour les urgences.

Ces fonds sont destinés pour mettre en oeuvre des activités d'extrême urgence telles que l'accès aux soins en santé primaire y compris la nutrition et la vaccination.

Pour Djibouti, ces fonds vont permettre d'assurer la couverture en soins de santé primaire de qualité en faveur des populations vulnérables n'ayant pas accès ou, étant éloignées

des centres de Santé et autres unités de soins. Une partie non négligeable de la population djiboutienne dans les districts est composée de population semi-nomades ou transhumantes mais aussi de populations sédentaires établies dans des zones éloignées des centres urbains.

Ces zones sont difficilement accessibles du fait de caractéristiques géographiques et climatiques peu propices.

Pour faire face à cette situation particulière le Ministère de la Santé et l'OMS ont décidé de renforcer des unités médicales mobiles avec l'acquisition de véhicule

qui vont permettre d'assurer la mobilité des équipes. Ces deux véhicules 4X4 que l'OMS remis ce jour au Ministère de la Santé vont garantir un accès régulier aux soins de santé à ces populations vulnérables. Les unités mobiles fournissent un service complémentaire aux structures sanitaires de base déjà présentes dans le pays dans des zones où ces dernières ne sont pas établies. Ces programmes spécifiques, qui constituent une extension de l'offre de services de santé, sont intégrés au système de soins de santé mis en place par le Ministère de la Santé.

Le Ministère de la Santé et l'OMS ont développé une série d'activités pour le bon fonctionnement des équipes mobiles. Des formations ont également été prévues pour le mois d'août dans le but de renforcer les capacités techniques et pour assurer le bon fonctionnement des équipes mobiles.

ص.ب. : 2085 جيبوتي — ت : 25.629 — برقياً : يونيسايتي جيبوتي — فاكس : 5948

# Communauté de Daoudayya :

## Arrivée de l'équipe mobile



Le 18 juillet 2006, L'OMS Djibouti a organisé une supervision formative d'une équipe mobile dans la communauté de Daoudayya, au cœur du District de Dikhil.

Toute la communauté, essentiellement des populations semi nomades et nomades, s'était rassemblée ce matin dans la petite école du village pour accueillir l'équipe médicale. Un rendez-vous très attendu dans ce village reculé car le centre de Santé le plus proche est à près de 50 Km tandis que le CMH est à plus de 110 Km... beaucoup trop loin pour y emmener les enfants et les plus faibles.

Dès l'arrivée, le Dr Carlos Pena organise son équipe.

Médecin, sage-femme et infirmier s'installent. Chacun connaît son rôle et le travail ne manque pas : consultations médicales, contrôle prénatal, dépistage nutritionnel, surveillance épidémiologique, vaccination de routine... Même le Dr Camilo Kuan (OMS) est mis à contribution.

Après avoir rendu visite aux plus faibles à domicile, l'équipe reprend le chemin du CMH non sans donner rendez-vous à la population. Demain, avec la direction du CMH, ils continueront à suivre l'atelier portant sur l'optimisation des services de santé mobiles donné par le Dr Kuan avant de repartir vers d'autres villages isolés.

# Le Ministère de la Santé avec le soutien de l'OMS met en place des Equipes médicales mobiles a Djibouti

## Définition

L'Unité mobile est une unité de prestation des services de santé de qualité aux populations n'ayant pas ou difficilement accès aux dits services, composée d'une équipe pluridisciplinaire se déplaçant grâce à un véhicule adapté aux conditions géographiques pour mettre en œuvre le paquet minimal de soins de santé de base tel que défini par le Ministère de la Santé de la République de Djibouti.

## Justification

Une partie non négligeable de la population djiboutienne est composée de population semi-nomades ou transhumantes mais aussi de populations sédentaires établies dans des zones éloignées des centres urbains. Ces zones sont difficilement accessibles du fait de caractéristiques géographiques et climatiques peu propices. Force est de constater que les populations qui y sont établies ne disposent que d'un accès limité aux soins de santé de base.

De plus, la sécheresse qui, depuis 3 ans, sévit sur le territoire de Djibouti affecte encore davantage les populations nomades ainsi que les populations éloignées des centres de Santé.

Le manque d'eau pour le bétail, l'agriculture, et la population ainsi que le manque de nourriture provoquent malnutritions modérée et sévère ainsi qu'une augmentation des maladies à potentiel épidémique comme les diarrhées et les infections respiratoires.

Il est donc important de mettre en place, au sein du système de soins de Santé national, des programmes spécifiques permettant l'accès aux soins de Santé de ces populations. Les Unités Mobiles garantissent un accès régulier aux soins de santé à ces populations vulnérables. Elles fournissent un service complémentaire aux structures sanitaires de base déjà présentes dans le pays dans des zones où ces dernières ne sont pas établies. Ces programmes spécifiques, qui constituent une extension de l'offre de services de santé, sont intégrés au système de soins de santé mis en place par le Ministère de la Santé.

## Objectif général

Assurer la couverture des soins de santé primaire de qualité en faveur des populations vulnérables n'ayant pas accès ou éloignées des centres de Santé et autres unités de soins dans la République de Djibouti.

## Objectifs spécifiques

Dans ces zones difficilement accessibles:

1. Augmenter la couverture du paquet minimal de soins de santé de base défini par le Ministère de la Santé
2. Diminution de la morbidité et la mortalité par des maladies transmissibles et non transmissibles
3. Réduire la morbidité et la mortalité maternel et infantile
4. Diminuer l'incidence des maladies liées aux conditions sanitaires précaires et aux contraintes environnementales
5. Améliorer la participation communautaire et la mobilisation sociale dans le processus de couverture de soins de Santé
6. Améliorer les systèmes de surveillance nutritionnelle et épidémiologique pour les populations vulnérables en coordination étroite avec les sites sentinelles.

# Mise en place d'un système national de surveillance nutritionnelle

Séance de pesée et de la mensuration de la taille d'enfants de 0 à 5 ans.



La sécheresse qui sévit depuis trois ans sur le territoire de Djibouti, affecte surtout les populations nomades ainsi que les populations éloignées des villes. Le manque d'eau pour le bétail, l'agriculture, et la population ainsi que le manque de nourriture sont à l'origine de la malnutrition modérée et sévère.

Cette situation justifie la mise en place d'un système national de surveillance nutritionnelle orienté prioritairement vers le dépistage précoce de la malnutrition aiguë dans le cadre de la gestion des urgences en matière d'alimentation

des populations vulnérables.

Dans ce cadre l'OMS Djibouti a sollicité les services d'un médecin nutritionniste pour un appui technique au ministère de la santé en vue de la mise en place d'un système national de surveillance nutritionnel pour exécuter les tâches suivantes:

1. Apporter un appui technique au Ministère de la Santé pour :
  - Identifier des sites sentinelle pertinents et préparer un plan opérationnel. Si possible ceci doit être fait de manière à optimiser les ressources

existantes et à reconstruire ou à renforcer les structures existantes (par exemple, le système d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire et le système de distribution du PAM) ;

- Former les équipes sentinelles sur les outils et méthodes de surveillance ;
- Apporter un appui technique pour le lancement des activités sentinelles et accompagner les équipes sentinelles dans l'initiation des activités de surveillance ;
- Former le personnel sur l'analyse des données collectées

ص.ب. ٢٠٥٨ جيبوتي — ت : ٢٥٠٦٢٩ — برقياً : يونيسايتي جيبوتي — فاكس : ٥٩٤٨

# Mise en place d'un système national de surveillance nutritionnelle



et l'utilisation des informations obtenues. Ceci inclura la mise en place d'un système et la formation du personnel sur l'utilisation de ce système.

2. Sensibiliser et donner des avis au Ministère de la Santé sur les évaluations de la situation nutritionnelle, y compris les enquêtes nutritionnelles anthropométriques (importance, contenu, périodicité, durée, besoins en ressources).

3. Donner au Ministère de la Santé

et au Bureau de l'OMS de Djibouti, tous autres avis et recommandations nécessaires à l'amélioration de l'appui de l'OMS au Programme de Nutrition.

4. Soumettre un document résumé et un rapport sur le travail effectué sous forme de versions imprimées et électroniques

## Point d'exécution des tâches au 25 juillet 2006

Conformément aux termes de référence de la consultation pour la mise en place d'un

système national de surveillance nutritionnelle à Djibouti, le point d'exécution des tâches se présentent comme suit. Suite aux entretiens avec le personnel de différentes structures et des personnalités nationales et internationales, aux visites de terrain et à la revue documentaire sur la situation nutritionnelle de Djibouti, un document de base proposant un système national de surveillance nutritionnelle en deux phases a été élaboré et validé au plan technique. Les tâches prévues par le point 1 des termes de

référence ont été accomplies à l'exception des formations qui se dérouleront la semaine prochaine de même que le lancement de la première phase du système proposé. Les points 2 et 3 des termes de référence ont été également réalisés à travers des concertations qui se poursuivront jusqu'à la fin de la mission. Certains aspects sur les modalités de la collecte des informations ont été pris en compte dans le document de base.

# Systeme d'Alerte précoce mise place pour lutter contre les épidémies

L'OMS Djibouti a organisé dans le 5 districts de Arta, Ali Sabieh, Dikhil, Tadjourah, et Obock, du 31 juillet au 6 Aout 2006 des séances de formation sur la surveillance épidémiologique et nutritionnel et le fonctionnement des unités mobiles et son rôle pour la surveillance nutritionnel et épidémiologique avec la présence total de 57 personnels de santé. Les séances ont été facilitées par trois consultants de l'OMS: le Dr Aristide Sagbohan nutritionniste, le Dr Karim Djibaoui épidémiologiste et le Dr Camillo Juan chargée des urgences. L'OMS va acheter fax pour tous les Centres Médical Hospitalier des 5 districts et dans le programme de surveillance nutritionnel du ministère de la santé pour améliorer la collecte de données de la périphérie.

**Le Ministère de la Santé a pris les mesures suivantes pour le system d'alerte précoce des maladies a potentiel épidémique:**

## Maladies à déclaration Immédiate

Cinq pathologies sont soumises à une déclaration immédiate :

Choléra; Paralyse Flaque Aigue (PFA); Méningite et Grippe Aviaire H5N1

## Maladies à déclaration Hebdomadaire

13 pathologies doivent être déclarées chaque semaine.

- Diarrhée cholériforme
- Diarrhée sanglante
- Paralyse Flaque aigue
- Coqueluche
- Tétanos Néonatal
- Rougeole
- Paludisme suspect
- Paludisme confirmé
- Fièvre d'origine inconnue
- Méningite
- Syndrome ictérique
- Malnutrition aigue sévère

Pour rapporter ces cas le Ministère a Validé la nouvelle fiche du rapport hebdomadaire (inclus dans le Module de formation page 6), ainsi que le formulaire de données et la fiche de déclaration immédiate.

**Rôles des équipes mobiles dans le renforcement du système d'alerte précoce validé par le Ministère de la Santé:**

## Au niveau communautaire

- Rumeurs détectée au sein de la communauté
- Remplir la fiche d'investigation des rumeurs
- Transmettre au CMH
- En cas d'épidémie suspecte, le médecin chef informe USE au niveau central et procède à l'investigation de l'épidémie (en collaboration avec l'USE)
- En fonction des résultats de l'investigation les mesures de riposte appropriées seront mises en place
- Au moment des visites au sein des communautés, les pathologies à déclaration hebdomadaire seront recensées et le rapport hebdomadaire sera rempli et transmis au CMH pour transmission au niveau central

## Au niveau des centres et Postes de santé

1. En cas de rumeur « d'une maladie à potentiel épidémique », l'équipe mobile procédera à l'investigation de la rumeur en collaboration avec l'infirmier du centre/poste de santé.
2. Au moment du passage par les centres et postes de santé, l'équipe mobile collectera le rapport hebdomadaire et le transmettra au CMH pour transmission à l'USE au niveau central. Le calendrier des centres et postes de santé à visiter sera détaillé au cours de la micro planification.